

SDIS 70

Référentiel interne de formation et de certification

PSE 2

**Premiers secours en équipe
de niveau 2**

SDIS 70

Groupement Gestion des Risques – service formation
Version avril 2018

Table des matières

Préambule	4
Définitions et termes	5
Cahier des charges	10
Découpage de la formation	13
Les modalités de certification	17
Annexe 1 : Fiche individuelle de suivi du participant	23
Annexe 2 : Fiche de technicité	24
Annexe 3 : Fiche d'évaluation certificative	25
Annexe 4 : Liste du matériel minimal obligatoire	26
Annexe 5 : Evaluation du stage	27
Annexe 6 : Certificat de compétences de « équipier secouriste »	28
Bibliographie	29

Préambule

Conformément à l'arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (son annexe 2), le SDIS de la Haute-Saône a établi un référentiel interne de formation et de certification.

Il est l'unique document de référence à respecter par tous les formateurs aux premiers secours des CIS et du plateau technique du SDIS 70.

Ce référentiel n'est pas un scénario pédagogique, il définit les règles à suivre pour organiser des formations de premiers secours en équipe de niveau 2.

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Définitions et termes

Afin d'uniformiser le langage des formations PSE animées par les sapeurs-pompiers, les définitions suivantes sont la référence à suivre par tous les formateurs. Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751**.

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concrets ou de mises en situation

Activité pédagogique

Il existe trois types d'activité pédagogique :

- **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo..) transmet un savoir
- **Activité d'application** : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'application d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Compétence de sécurité civile

Capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

Démonstration pratique

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Discussion dirigée

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées.

Etude de cas

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour adapter son message.

Evaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

Evaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Exposé interactif

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un (ou plusieurs) nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension.

F.O.A.D (Formation Ouverte A Distance)

Formation en ligne via le réseau internet

Formateur/moniteur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Lot de matériels pédagogiques

Matériels permettant la simulation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage).

Mise en situation

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique ou d'évaluation. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leur savoir dans le cadre d'une situation d'accident décrite ou simulée.

Mise en situation interactive

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un (ou plusieurs) nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquiert un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès au savoir : pédagogie active....

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation...

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Enoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formation du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).

QCM

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir
Questionnaire à choix multiples

QROC

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir
Questionnaire à réponse ouverte et courte

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques

Savoir-être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée

Savoir-faire

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Simulation

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation...

Techniques miroir

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face à l'ensemble candidats qui exécute simultanément les gestes.

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Etude de cas, démonstration pratique.
La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Cahier des charges

1. Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objet de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

2. Public visés

Cette formation est accessible à toute personne de plus de 16 ans et titulaire du PSE 1 à jour de formation continue.

Cette formation est destinée aux sapeurs-pompiers (SPP, SPV du corps départemental et SPV communaux), ainsi qu'aux personnels d'entreprises et organismes conventionnés avec le SDIS 70 (pisteurs secouristes, SP privé de sécuritas..).

3. Nombre de participants

Entre 6 et 24 stagiaires maximum en fonction du nombre de formateurs.

4. Logistique

Les stagiaires peuvent utiliser un véhicule de service après accord de leur chef de centre. Le covoiturage est à privilégier lors des déplacements.

Les repas sont à la charge des stagiaires.

Un hébergement est possible, en fonction des capacités d'accueil, et après demande écrite au chef de centre où est organisée la formation.

5. Mode de formation

La formation se déroule en présentiel.

6. Méthode pédagogique

L'approche par les compétences et la pédagogie active sont à privilégier.

7. Techniques pédagogiques

Activités de découverte : Remue-méninges, travail en sous-groupe, discussion dirigée.

Activités d'apprentissage : exposé interactif, mise en situation pratique, travail en sous-groupe.

Activités d'application : Mise en situation pratique, cas concret.

8. Outils pédagogiques

Le matériel pédagogique minimum figure en annexe 4 ci-jointe.

Des supports pédagogiques peuvent être remis aux stagiaires sous forme numérique et/ou papier.

9. Durée

La durée de la formation PSE 2, au sein du SDIS 70, est de 35 heures lorsqu'elle est dispensée en présentiel.

10. Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme au référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 », annexe 1 de l'arrêté du 19 janvier 2015.

11. Qualification des formateurs et encadrement de la formation

Les formateurs autorisés à animer ces formations doivent être titulaires du certificat de compétences de « formateur de premiers secours » à jour de leur formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants :

Nombre d'apprenants		6 à 8	9 à 16	17 à 24
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1		
	Formateur (s)	1	2	3

12. Evaluation de la formation

Elle est sous la responsabilité du responsable pédagogique en relation avec le directeur du centre de formation.

Elle est réalisée sous la forme de leur choix.

13. Règles élémentaires d'hygiène et d'asepsie

Le formateur respecte la réglementation concernant les produits de maquillage, s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.

Il respecte les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.

14. Certificat de compétences

Un modèle de diplôme d' « équipier secouriste » figure en annexe 6.

15. Archivage

La réglementation française précise des règles d'archivage et de conservation des documents d'une durée de 30 ans. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques), permettant leur classement, leur préservation dans le temps, leur sécurité et leur confidentialité.

Les documents à archiver sont :

- Les fiches de suivi des candidats pendant 2 mois,
- La fiche d'Evaluation Certificative pendant 2 mois,
- Le procès-verbal pendant 30 ans.

DECOUPAGE DE LA FORMATION

Les formateurs aux premiers secours doivent se référer aux recommandations relatives aux premiers secours ainsi qu'au livret de fiches techniques du SDIS 70

Thèmes	Durée recommandée	Différents sujets abordés	Référence fiche technique
Protection et sécurité	<i>105 mn</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les différents risques Les matériels de protection individuelle Le risque électrique Le risque toxique Le risque mécanique le risque infectieux le risque routier 	
Les bilans	<i>120 mn</i>	<ul style="list-style-type: none"> Généralités et rappels sur les bilans Les différentes positions d'attente Le bilan PQRST (la maladie et l'aggravation) Le bilan QRS (traumatisme) 	<ul style="list-style-type: none"> <i><u>FT 03.1</u> : mesure de la saturation</i> <i><u>FT 03.2</u> : administration d'oxygène en inhalation</i> <i><u>FT 03.3</u> : utilisation d'une bouteille d'oxygène</i> <i><u>FT 03.4</u> : mesure de la pression artérielle</i> <i><u>FT 03.5</u> : mesure de la température</i> <i><u>FT 03.6</u> : aide à la prise d'un médicament</i> <i><u>FT 03.7</u> : positions d'attente</i>
Les atteintes circonstancielles	<i>240 mn</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accident électrique Coup de chaleur Gelures Hypothermie Intoxications Blast Piqûres et morsures Crush syndrom Accouchement inopiné 	

Les formateurs aux premiers secours doivent se référer aux recommandations relatives aux premiers secours ainsi qu'au livret de fiches techniques du SDIS 70

Thèmes	Durée recommandée	Différents sujets abordés	Référence fiche technique
Malaises et affections spécifiques	120 mn	Crise convulsive généralisée Crise d'asthme Malaise chez le diabétique	
Souffrance psychique et comportement inhabituels	120 mn	Comportements inhabituels Souffrance psychique Situations particulières	
Les traumatismes et les immobilisations	270 mn	<p><u>Les différents traumatismes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bassin • Abdomen • Thorax • Crâne • Dos • cou 	<p><i><u>FT 06.2</u> : LVA victime traumatisée</i> <i><u>FT 06.4</u> : maintien de la tête en position neutre</i> <i><u>FT 06.5</u> : pose d'un collier cervical</i> <i><u>FT 06.6</u> : PLS à 1 secouriste</i> <i><u>FT 06.7</u> : PLS à 2 secouristes</i> <i><u>FT 06.8</u> : retournement en urgence à 2</i> <i><u>FT 06.9</u> : retournement à 1 secouriste</i> <i><u>FT 06.10</u> : retrait de casque de protection</i> <i><u>FT 9.5</u> : réalignement de membre</i> <i><u>FT 9.6</u> : immobilisation avec attelles à dépression</i> <i><u>FT 9.7</u> : immobilisation à l'aide d'écharpes</i> <i><u>FT 11.1</u> : immobilisation avec attelle de traction</i> <i><u>FT 11.2</u> : immobilisation générale avec MID</i> <i><u>FT 11.3</u> : immobilisation générale sur plan dur</i> <i><u>FT 11.4</u> : la sangle araignée</i> <i><u>FT 11.5</u> : pose d'une attelle cervico-thoracique</i></p>

Les formateurs aux premiers secours doivent se référer aux recommandations relatives aux premiers secours ainsi qu'au livret de fiches techniques du SDIS 70

Thèmes	Durée recommandée	Différents sujets abordés	Référence fiche technique
Les relevages et les brancardages	120 mn	Les grands principes de manutention Les relevages Les brancardages	<u>FT 8.1</u> : le pont simple <u>FT 8.2</u> : le pont amélioré <u>FT 10.1</u> : déplacement avec chaise de transport <u>FT 10.2</u> ; aide à la marche <u>FT 12.1</u> : pont néerlandais à 4 <u>FT 12.2</u> : pont néerlandais à 3 <u>FT 12.3</u> : relevage en position particulière <u>FT 12.4</u> : transfert avec alèze portoir <u>FT 12.5</u> : relevage avec brancard cuillère <u>FT 13.1</u> brancardage à 4 équipiers <u>FT 13.2</u> : brancardage à 3 équipiers
MSP	18 h	Mettre les stagiaires en situation pratique en se rapprochant le plus de la réalité tout en assurant la sécurité individuelle et collective	

Les modalités de certification

1.GENERALITES

Principes et enjeux

L'évaluation est un temps essentiel de la formation. Cependant, il demeure capital de s'interroger en permanence sur les enjeux de l'évaluation : Pourquoi évaluer ? Pour qui évaluer ? Comment évaluer ? Qui évaluer ? Quoi évaluer ? Quand évaluer ?

Ce chapitre détaille les systèmes d'évaluation et les conditions d'application à mettre en œuvre par les acteurs de la formation « PSE2 ». L'évaluation est présente à tous les moments du déroulement de l'action de formation. Pour ce faire, elle est centrée par les formateurs aux 1ers secours vers les apprenants, en lien avec les objectifs pédagogiques assignés à la formation « PSE2 ».

Les modalités d'évaluation et de certification d'un candidat « PSE2 » sont définies dans le chapitre suivant. À ce titre, l'évaluation est normée et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier si un individu a les compétences de secouriste.

Rôle et responsabilités

- Le participant

Le participant doit acquérir 7 compétences pendant la formation (Cf. fiche Récapitulative des compétences).

L'évaluation des participants au cours de la formation de « PSE2 » est réalisée par les formateurs aux 1ers secours.

Elle a pour but de suivre et de faciliter l'acquisition des compétences de l'annexe 1 de la formation PSE 2.

Dans ce but, il est important que chaque participant joue un rôle primordial sur sa propre évaluation, et parfois sur celle des autres stagiaires, facilitant la progression pédagogique et l'apprentissage. Leur responsabilité d'auto évaluant se caractérise essentiellement en évaluation formative.

- L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique qui évalue a un rôle déterminant et une responsabilité prépondérante dans la mise en place du processus d'évaluation de la formation de « PSE 2 ». En effet, c'est elle qui assure la totalité des évaluations.

Il convient de différencier la responsabilité de chaque formateur aux 1ers secours dans l'équipe pédagogique. Il est bien entendu que l'évaluation demeure un travail d'équipe, par le fait notamment d'une concertation entre les formateurs, cependant c'est bien un seul formateur qui engage sa responsabilité lorsqu'il évalue un ou plusieurs participants..

En fin de compte, c'est l'équipe pédagogique qui décide, en fin de formation, si les participants ont acquis les compétences pour se voir attribuer la formation de « PSE2 ».

Pour cela, elle utilise tout au long de la formation des fiches individuelles d'évaluation qui permettront de remplir la fiche individuelle de suivi.

2.EVALUATION FORMATIVE

Généralités

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et, par conséquent, le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Elle a une fonction de régulation pédagogique, en permettant au participant et au formateur de faire le point pendant l'action d'apprentissage.

Une évaluation formative bien conçue (par le formateur) permet à l'apprenant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses dépassements, de ses progrès et de ses réussites.

Application à la formation de « PSE 2 »

L'évaluation formative dans le cadre de l'enseignement de « PSE 2 » peut revêtir différentes formes, du fait qu'elle s'inscrit dans une formation à pédagogie active :

1. Le raisonnement à haute voix de l'apprenant est une des techniques qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme. La capacité d'une personne à expliquer et justifier ce qu'elle vient de faire permet de développer ses capacités d'auto-évaluation, de prise de conscience de l'erreur. Pour le formateur, cela permet de repérer la logique de raisonnement, de repérer la cause de l'erreur, d'y remédier et de s'assurer que la connaissance est stabilisée.
2. Egalement, le formateur peut apprécier une incompréhension ou une sensation d'acquiescement de la part de l'apprenant. Tout est mesurable : un comportement, une gestuelle, une question, un regard, un sourire, un pas en avant ou en arrière, des sueurs ... Il est possible de rencontrer ces signes dès le début du stage et ce jusqu'à la fin de la formation.
3. Le dialogue entre le formateur et le participant est une technique fondamentale. Elle est mise en œuvre à travers la technique de communication en interactivité. Le formateur conduit l'apprenant à avoir ses propres repères, fait analyser les difficultés rencontrées, donne des axes d'effort à accomplir... Le questionnement doit être court et ciblé sur la décision, l'objectif et les points clefs du ou des gestes. Il ne doit pas devenir un interrogatoire sur la totalité de la prestation dans les détails.
4. La réalisation pratique de simulation ou de geste est essentielle à la mémorisation. Un participant capable de réaliser une action, en expliquant son objectif, a toutes les chances de se l'approprier et de la mettre en œuvre dans la réalité. Par cette technique pédagogique, le formateur et le participant identifient l'erreur, en recherchent la cause et y remédient. Ils peuvent alors développer la suite des séquences pédagogiques, car ils ont la certitude de l'acquisition du socle des savoirs propre à l'objectif spécifique dédié à la pratique de la compétence à acquérir.

3. OUTILS D'ÉVALUATION

Si le formateur le juge nécessaire, il peut développer des outils d'évaluation ayant un caractère qualitatif, en utilisant des critères adaptés, pertinents et spécifiques à chaque étape de progression pédagogique.

En tout état de cause, il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser fréquemment, voir continuellement, l'évaluation formative sous toutes ses formes.

4. LE BAREME DE VALIDATION DES COMPETENCES

Les formateurs aux premiers secours utilisent la notation suivante lors des évaluations :
Compétences :

- A : acquis
- B : en cours d'acquisition
- C : Non acquis
- D : Action dangereuse

Seuls les niveaux A et B permettent de valider une compétence.

5. VALIDATION DES COMPETENCES

Pendant la formation, le participant est évalué sur trois niveaux :

⇒ Evaluation de la technicité.

Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches techniques nationales ou de la structure et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation (cf. Fiche de suivi PSE2).

Toutes les cases doivent être cochées dans la colonne « **fait** ».

⇒ Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures (MSP)

Chaque stagiaire participe à **trois cas concrets avec du matériel, et en équipe.**

Listes des 7 compétences :

1. Prendre en charge une personne :

- Présentant une affection spécifique ou une aggravation de maladie
- Victime d'une atteinte circonstancielle
- Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel

2. Assurer au sein d'une équipe :

- L'immobilisation totale ou partielle d'une victime souffrant d'un traumatisme du squelette
- Le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport

3. Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe

4. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi

5. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnant.

6. Réaliser un bilan complet et assurer sa transmission aux services appropriés*

7. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Les évaluations sont reportées sur la « Fiche de suivi du participant » (annexe 1). En fin de formation, la « Fiche d'évaluation certificative » (annexe 3) est remplie synthétisant la fiche de suivi (annexe 1) et tenant compte du niveau minimum de validation de la capacité exigé dans le « Tableau récapitulatif des modalités de validation des compétences PSE2 ».

⇒ **Evaluation des savoirs (QCM)**

Chaque participant doit répondre à un QCM (10 questions au minimum). Une note minimum de **12 sur 20** est exigée.

6. Gestion des échecs

Les stagiaires peuvent valider les compétences tout au long de la formation. Les formateurs doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'acquisition desdites compétences. Néanmoins un candidat n'ayant pas validé une ou plusieurs compétences peut effectuer un rattrapage dans un délai de un an.

Les modalités de convocation à ce rattrapage sont définies par le service formation.

Cependant, un stagiaire n'ayant validé aucune compétence devra suivre un nouveau stage dans son intégralité.

Tableau récapitulatif des compétences et des modalités de validation des compétences

N° de la compétence	Intitulé de la compétence	Ressources	Conditions d'évaluation	Critères de performance	Niveau d'acquisition
1	Prendre en charge une personne (atteintes circonstancielles, affection spécifique, souffrance psychologique)	<i>Textes et procédures SDIS 70</i>	MSP en équipe	<i>Respect des procédures et des points clefs de la technique et de l'utilisation du matériel</i>	B
2	Réaliser au sein d'une équipe, l'immobilisation, le relevage et le brancardage	<i>Recommandations 1^{ER} secours Fiches techniques SDIS70</i>	MSP en équipe	<i>Respect de procédures et des points clefs de la technique et de l'utilisation du matériel</i>	B
3	Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe	<i>Recommandations 1^{ER} secours Fiches techniques SDIS70</i>	MSP en équipe	<i>Respect de procédures et des points clefs de la technique et de l'utilisation du matériel</i>	B
4	Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi	<i>Recommandations 1^{ER} secours Fiches techniques SDIS70</i>	QCM	<i>Respect de procédures et des points clefs de la technique et de l'utilisation du matériel</i>	12 / 20
5	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnant	<i>Recommandations 1^{ER} secours Fiches techniques SDIS70</i>	MSP en équipe	<i>Respect des consignes du Chef d'Agrès</i>	B
6	Réaliser un bilan complet et assurer sa transmission aux services appropriés	<i>Recommandations 1^{ER} secours Fiches techniques SDIS70</i>	MSP en équipe	<i>Respect de procédures et des points clefs de la technique et de l'utilisation du matériel</i>	B
7	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime	<i>Recommandations 1^{er} secours Fiches techniques SDIS70</i>	MSP en équipe	<i>Respect de procédures et des points clefs de la technique et de l'utilisation du matériel</i>	* B

Fiche individuelle de suivi PSE 2

<u>Nom :</u>		<u>Prénom :</u>		
<u>N° de stage :</u>	<u>Date :</u>	<u>Lieu :</u>		

Compétences	Niveau d'acquisition	Mise en situation professionnelle				
		1	2	3	4	5
Prendre en charge une personne (atteintes circonstanciées, affections spécifiques, souffrance psychologique)	1 - B					
Réaliser au sein d'une équipe, l'immobilisation, le relevage et le brancardage	2 - B					
Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe	3 - B					
Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi	4 - 12 / 20					
Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnant	5 - B					
Réaliser un bilan complet et assurer sa transmission aux services appropriés	6 - B					
Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime	7 - B					

A : Acquis ; B : en cours d'acquisition ; C : Non-acquis ; D : Action dangereuse

Seuls les niveaux A et B permettent de valider une compétence.

Cette grille est utilisée tout au long de la formation par l'équipe pédagogique pour le suivi journalier des stagiaires dans la progression ou l'acquisition des compétences.

Fiche de suivi de la technicité PSE 2

Nom : Prénom : Matricule :

Gestes d'hygiène et d'asepsie	Fait	Relevage brancard cuillère	
Protocole désinfection VSAV		Relevage alèse portoir	
		relevage méthode dite « cuillère »	
Les bilans		relevage victime en PLS	
Mesure de la saturation pulsatile en oxygène		Relevage victime à plat dos, cuisses fléchies	
Administration O ² en inhalation		Relevage victime ½ assise	
Utilisation d'une bouteille d'O ²		Transfert sur une chaise victime assise	
Mesure pression artérielle (palpation)			
Mesure pression artérielle (auscultation)			
Mesure de la température		Les brancardages	
Aide à la prise de médicaments		Préparation du dispositif de portage (drap, sangles...)	
Positions d'attente			
		Arrimage de la victime sur un brancard	
Traumatismes et immobilisations			
LVA traumatisée		Brancardage à 3 équipiers	
LVA personne assise		Brancardage à 4 équipiers	
Maintien de la tête		Franchissement d'obstacle	
Pose de collier cervical		Passage étroit	
PLS à 2 secouristes		Brancardage en pente ou dans un escalier	
Prise en charge victime debout			
Prise en charge victime sur le dos		Installation dans un VSAV	
Prise en charge victime sur ventre		Aide à la marche	
Retrait de casque de protection		Déplacement victime non valide	
Réalignement de membre			
Attelles à dépression			
Attelle de traction			
MID			
Sangle araignée			
ACT			
Les relevages			
Pont simple à 3 porteurs			
Pont amélioré à 4 porteurs			
Pont néerlandais à 3 porteurs			
Pont néerlandais à 4 porteurs			

Fiche d'évaluation certificative PSE 2

Nom :		Prénom :	
N° de stage :	Date :	Lieu :	
Compétences	Niveau d'acquisition	Acquise	Non acquise
Prendre en charge une personne (atteintes circonstancielles, affections spécifiques, souffrance psychologique)	1 - B		
Réaliser au sein d'une équipe, l'immobilisation, le relevage et le brancardage	2 - B		
Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe	3 - B		
Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi	4 - 12 / 20		
Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnant	5 - B		
Réaliser un bilan complet et assurer sa transmission aux services appropriés	6 - B		
Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime	7 - B		

Le candidat sera déclaré admis :

- s'il a acquis les 6 compétences ci-dessus
- s'il a réalisé toutes les techniques (fiche de technicité)

ADMIS

AJOURNÉ

Signature de l'équipe pédagogique

Signature du candidat

Liste du matériel minimal obligatoire de formation PSE 2

1 Espace de formation

La formation doit se dérouler dans une salle présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- la salle doit être tempérée ;
- des sanitaires doivent être à proximité ;
- chaises selon le nombre de participants.

2 Les matériels de premiers secours

Pour réaliser une action de formation à l'unité d'enseignement « PSE 1 », il faut mettre à disposition les matériels décrits dans les recommandations aux premiers secours :

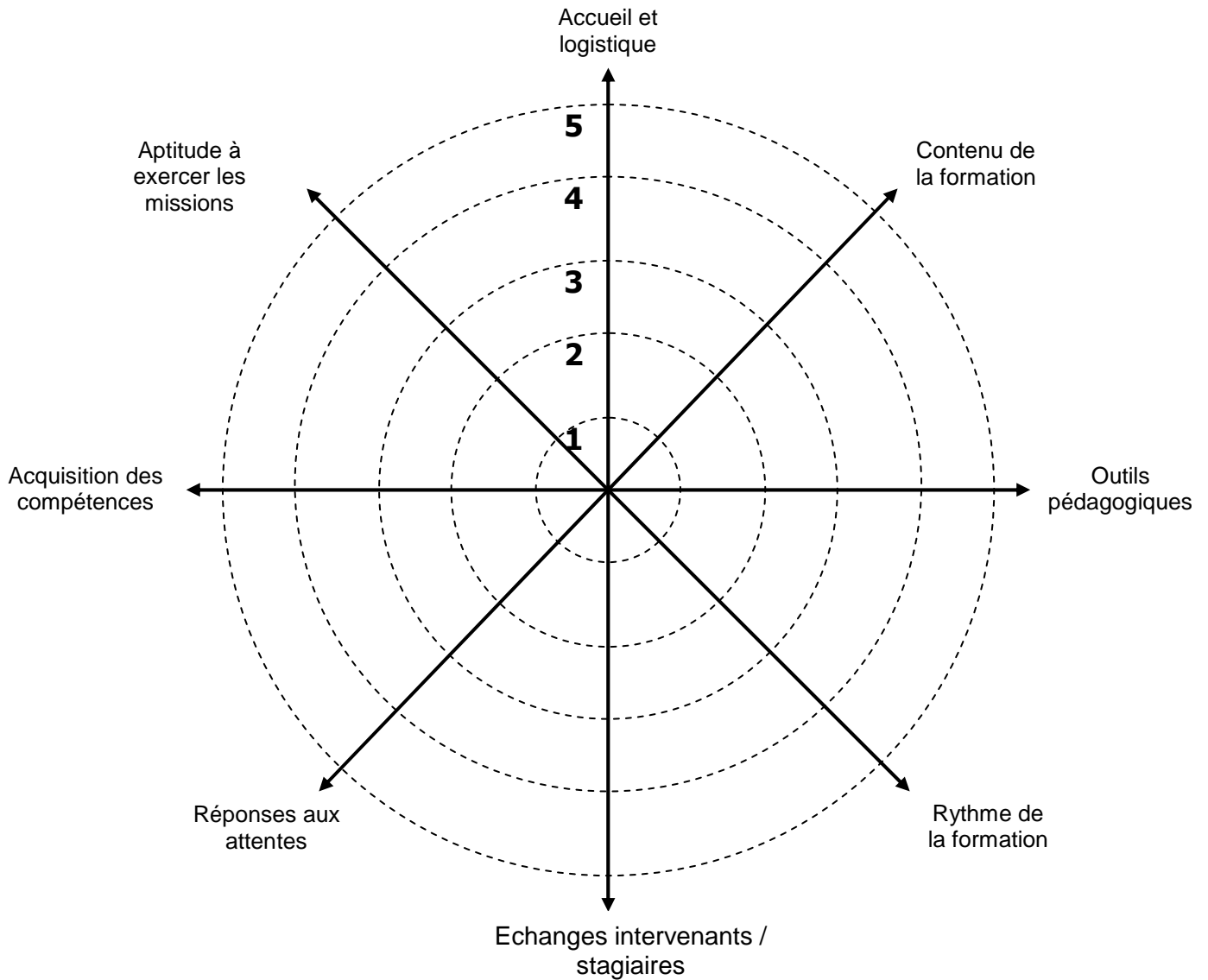
⇒ VSAV avec :

- Sac 1^{er} secours
- Gants à usage unique
- DAE
- Tensiomètre manuel
- Colliers cervicaux adulte et pédiatrique réglables type « Stif neck »
- Attelles à dépression
- Brancard cuillère
- Alèze portoir
- Brancard de campagne
- Plan dur
- Immobilisateurs de tête
- Sangle araignée
- ACT
- Attelle de traction

3. Les matériels pédagogiques

- Référentiel interne de formation et de certification PSE 1
- Recommandations relatives aux premiers secours.
- Matériel de simulation pour cas concrets.
- Fiches d'évaluations liées aux cas concrets.
- Fiches individuelles d'évaluation.
- Fiches bilan.
- Mannequin de RCP adulte et matériel de rechange.
- Mannequin de RCP enfant et matériel de rechange.
- Mannequin de RCP nourrisson et matériel de rechange.
- Matériel d'entretien des mannequins.
- Coupe de tête.
- Casque intégral.

Evaluation du stage PSE 2





CERTIFICAT DE COMPETENCES D'EQUIPIER – SECOURISTE – PSE 2

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu l'arrêté du «Date_arrêté_» «Libellé_arrêté_de_formation» ;

Vu la décision d'agrément «Référence-DA» délivrée le «Date_DA» relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu le procès-verbal de formation «Référence_PV», établi en date du «Date_PV» ;

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Saône,

déclarant que «Prénom» «Nom», «né» le «Date_de_naissance» à «Lieu de naissance» (DPT), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences d'équipier – secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié susvisé,

délivre à «Prénom» «Nom» le présent certificat de compétences.

Fait à Vesoul, le 4 juin 2018.

Le directeur départemental,
Colonel Fabrice TAILHARDAT

PSE 2 – SDIS 70 – n°20«N_diplôme»

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat

Bibliographie

- Arrêté du 19 janvier 2015, modifiant l'arrêté du 24 août 2007, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 »
- Recommandations relatives aux premiers secours de septembre 2014
- Livret pédagogique de fiches techniques SDIS 70